

tion. Or, tout porte à croire que le gouvernement va accorder le contrat d'une valeur de 1,5 million de dollars à un fournisseur américain, et ce, sans contre-partie. En effet, la société Railtech, qui fabrique des produits semblables, se voit empêchée de conclure des contrats pour la fabrication de wagons aux États-Unis à cause de la politique que pratiquent bien des villes et des États américains et qui consiste à acheter chez eux.

Il faut que le gouvernement explique pourquoi il exporte sans cesse des emplois canadiens chez nos voisins du Sud.

\* \* \*

### LA COUR CRIMINELLE INTERNATIONALE

**M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam):** Madame la Présidente, la semaine dernière, j'ai eu l'honneur, en tant que représentant de la Chambre au sein d'Action mondiale des parlementaires, de participer à une rencontre, en Italie, dont l'objet était une proposition en vue de créer une cour criminelle internationale. Des membres de la Commission du droit international des Nations Unies, d'éminents diplomates, des professeurs de droit venant de partout dans le monde, y compris le professeur Sharon Williams du Canada et Cherif Bassiouni des États-Unis, des conseillers juridiques et des juges ont présenté une proposition visant à créer une cour criminelle internationale et un code pénal international modèle y afférent. Voilà une initiative qui s'est fait attendre longtemps.

Prenons le problème actuel des Libyens qui sont accusés d'avoir fait exploser des avions de pays de l'Ouest, comme le jet de la PanAm au-dessus de Lockerbie, en Écosse. Il est évident que les Libyens en cause ne seraient pas jugés en toute impartialité en Libye. De plus, la Libye refuse de les remettre aux autorités judiciaires du Royaume-Uni ou des Nations Unies pour qu'ils subissent leur procès. La solution est donc une cour criminelle internationale.

Prenons également le cas des trafiquants de drogues internationaux, des actes de génocide et des actes criminels contre l'environnement, comme nous l'avons vu dans la guerre du Golfe. Ce sont aussi des cas qui pourraient être confiés à une cour criminelle internationale.

Madame la Présidente, j'invite la Chambre à faire pression sur le gouvernement pour que cet automne, au Sixième comité des Nations Unies, il appuie le projet de cour criminelle internationale, une idée qui arrive à point.

### Article 31 du Règlement

**Mme le vice-président:** Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

\* \* \*

### LES MEMBRES DE LA MARINE MARCHANDE

**M. Lee Richardson (Calgary—Sud—Est):** Madame la Présidente, j'ai des félicitations à faire. La semaine dernière, nous avons appris la bonne nouvelle que les marins de la marine marchande avaient obtenu le statut d'ancien combattant, avec tous les avantages qui s'y rattachent. Je félicite les dirigeants des divers organismes et associations de la marine marchande d'avoir gagné cette longue et éprouvante bataille pour l'égalité de statut.

Je félicite également le ministre des Anciens combattants d'avoir prêté attention aux doléances des marins de la marine marchande et de leur avoir rendu justice. En novembre, d'autres anciens combattants ont eu gain de cause au terme d'une longue lutte. Il s'agit des anciens combattants de la guerre de Corée, qui ont enfin reçu la Médaille canadienne du volontaire. À l'instar des marins de la marine marchande, les anciens combattants de la guerre de Corée ont essuyé refus sur refus de la part de gouvernements successifs. Le gouvernement et le ministre des Anciens combattants actuels, quant à eux, trouvent des solutions et ne cherchent pas d'excuses. Je voudrais les féliciter.

\* \* \*

### LES FORCES ARMÉES

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Madame la Présidente, la semaine dernière, le ministère de la Défense nationale a annoncé qu'il va consolider les activités de ravitaillement des forces armées en déménageant les entrepôts de Toronto et de Moncton à Montréal.

En février 1990, un expert-conseil privé a été chargé par la Défense nationale d'examiner la question de la consolidation des activités de ravitaillement. À la fin de cette étude, qui a porté sur les coûts de fonctionnement, les frais de transport des marchandises, les valeurs immobilières et les coûts de construction, on recommandait de fermer les entrepôts de Montréal et de Toronto et on proposait que, et je cite, «le nouvel entrepôt soit situé à proximité de la ville de Kingston, en Ontario».

À quoi sert-il de payer des experts-conseils privés pour évaluer en détail des activités militaires si l'on ne tient pas compte de leurs recommandations pour des raisons politiques? Pourquoi prétendre que le gouvernement et, notamment, le ministère de la Défense nationale font tout leur possible pour rentabiliser leurs activités si des ministres peuvent renverser des décisions pouvant épargner des millions de dollars aux Canadiens?